



DÉPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	40	7	2

**OBJET : 11-3 - « PAIN AMOUR  
ET CHOCOLAT » EDITION 2014  
- CONVENTION DE PARTENARIAT  
AVEC LA CHAMBRE DE COMMERCE  
ITALIENNE DE NICE SOPHIA ANTIPOLIS  
COTE D'AZUR POUR L'ORGANISATION  
DE LA MANIFESTATION -  
AUTORISATION DE SIGNATURE ✓**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme  
Pour le Maire

N°Enregistrement :

3714/13

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 26 DEC. 2013

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 02 JAN. 2014

Pour le Maire,  
L'Attaché principal,

  
A. CLAVERIE

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

## du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 20 décembre 2013

Le vendredi 20 décembre 2013 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 13/12/2013, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

### Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, M. Georges ROUX, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, Mme Anne-Marie DUMONT, M. Francis PERUGINI, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Monique CANOVA, M. Jacques GENTE, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Serge AMAR, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Yvette MEUNIER, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Yves DAHAN, Mme Marina LONVIS, M. Jacques BAYLE, Mme Martine SAVALLI, Mme Carine CURTET, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAOU, M. Matthieu GILLI, Mme Pierrette RAVEL, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mme Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY

### Procurations

M. André PADOVANI à M. Serge AMAR

Mme Edith LHEUREUX à Mme Yvette MEUNIER

M. Alain BIGNONNEAU à M. Henri CHIALVA

M. Jacques BARBERIS à Mme Marguerite BLAZY

M. Jonathan GENSBURGER à Mme Simone TORRES FORET DODELIN

M. Bernard MONIER à Mme Khéra BADAOU

M. Gilles DUJARDIN à M. Gérard MOLINE

**Absents :** M. Jean-Pierre GONZALEZ, Mme Agnès GAILLOT

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Matthieu GILLI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

11-3 - « PAIN AMOUR ET CHOCOLAT » EDITION 2014 - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CHAMBRE DE COMMERCE ITALIENNE DE NICE SOPHIA ANTIPOLIS COTE D'AZUR POUR L'ORGANISATION DE LA MANIFESTATION - AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) : COMMISSION CULTURE TOURISME  
COMMISSION FINANCES

Aux portes de la frontière italienne, la Commune présente une opportunité géographique favorable aux échanges économiques et culturels avec l'Italie.

Les activités liées à la rencontre des métiers d'art et de leurs artisans occupent une part importante dans le paysage économique, évènementiel et touristique de la Ville.

Elle est ainsi devenue un lieu privilégié d'échanges des cultures et des savoir-faire pour de nombreux métiers de l'artisanat.

Ainsi, la Chambre de Commerce Italienne de Nice Sophia-Antipolis Côte d'Azur a proposé à la Commune une manifestation autour des thèmes du Pain, de l'Amour et du Chocolat aux alentours du 14 février, jour de la Saint Valentin. Sept éditions de cette manifestation ont déjà eu lieu depuis la première en 2007.

Pour la huitième édition, la manifestation se déroulera sur la place Nationale à Antibes du vendredi 14 février au dimanche 16 février 2014.

De par cette situation au cœur de la Vieille Ville, des animations collectives type défilés, animations musicales, et un pavoisement autour du thème de l'Italie, seront mis en place par la Commune en partenariat avec l'association des commerçants « Cœur d'Antibes » et les restaurateurs du secteur pour annoncer et faire le lien avec la manifestation « Pain, Amour et Chocolat » et ainsi former une véritable « Semaine Italienne » (du 12 au 16 février 2014). Des stands illustreront également les trois thèmes du Pain, de l'Amour et du Chocolat.

Au même titre que les éditions précédentes, l'accès à la manifestation « Pain, Amour et Chocolat » sera gratuit pour le public.

Compte-tenu de l'intérêt que présente pour la Commune l'organisation de cette manifestation, il est proposé au travers d'une convention de partenariat de mettre à disposition, dans la limite des disponibilités, les moyens suivants :

- des panneaux d'information au public, sous forme de faces d'affichage sur le mobilier urbain en fonction des disponibilités ;
- divers matériels et de la logistique, dans la limite des disponibilités : plateaux - tréteaux ou tables, chaises, containers, les accès électricité et eau.

Pour l'année 2013, l'aide matérielle de la Commune a été valorisée et évaluée à 45 232,38 €.

Seront également mis à disposition :

- la salle des Associations le samedi 15 et dimanche 16 février de 14 heures à 18 heures, afin de que l'Association y réalise ses projections ;
- 30 places de stationnement sur le parking Lacan du 13 février 14 heures au 16 février 2014 à 21 heures ;
- ainsi que la mise à disposition de son domaine public, à savoir la place Nationale à Antibes.

Le montant de la redevance d'occupation du domaine public sera fixé en vertu des termes de la délibération en date du 12 juillet 2007 tels que revalorisés depuis lors.

Pour mémoire, pour l'édition 2013, la redevance a été fixée à 0,12€ / Jour / m<sup>2</sup>, soit : 0,12 € x 1 000 M<sup>2</sup> x 8 jours d'occupation = 960,00 € (neuf cent soixante euros)

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

11-3 - « PAIN AMOUR ET CHOCOLAT » EDITION 2014 - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CHAMBRE DE  
COMMERCE ITALIENNE DE NICE SOPHIA ANTIPOLIS COTE D'AZUR POUR L'ORGANISATION DE LA MANIFESTATION  
- AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) : COMMISSION CULTURE TOURISME  
COMMISSION FINANCES

LE CONSEIL MUNICIPAL

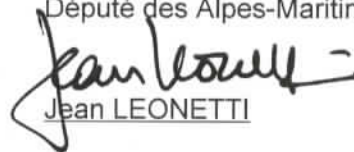
**A l'unanimité,**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec la Chambre de Commerce Italienne de Nice Sophia-Antipolis Côte d'Azur annexée à la présente délibération, ainsi que les éventuels avenants qui s'y rapportent.

Accusé réception Sous-préfecture :  
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Député des Alpes-Maritimes,

  
Jean LEONETTI

*"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."*

**Accusé de réception préfecture**

**Objet de l'acte :** DCM N.11-3 - " PAIN AMOUR ET CHOCOLAT " EDITION 2014 - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CHAMBRE DE COMMERCE ITALIENNE DE NICE SOPHIA ANTIPOLIS COTE D'AZUR POUR L'ORGANISATION DE LA MANIFESTATION - AUTORISATION DE SIGNATURE -

**Date de transmission de l'acte :** 02/01/2014

**Date de réception de l'accusé de réception :** 02/01/2014

**Numéro de l'acte :** DCM3714-13 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 006-210600045-20131220-DCM3714-13-DE

**Date de décision :** 20/12/2013

**Acte transmis par :** Nadya ZENNIR

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 8. Domaines de competences par themes  
8.9. Culture